



ROBESPIERRE - LA COURNEUVE

ÉDITO

Cette lettre fait suite à la réunion publique du 15 septembre 2015 à laquelle tous les locataires de Robespierre ont été conviés pour lancer l'opération de démolition de l'immeuble « Robespierre » dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier. Cette démolition s'inscrit dans la continuité d'une dynamique de transformation de ce quartier avec : la construction de la Maison pour tous, la réhabilitation et résidentialisation de Verlaine - Salengro, la démolition du centre commercial Verlaine, la construction de 2 résidences neuves, la poursuite de l'aménagement des espaces extérieurs entre l'avenue Salengro et la rue Paul Verlaine. La démolition d'un immeuble constitue un événement marquant dans l'histoire d'un quartier et dans la vie de ses habitants. Par ce projet, l'office vise à améliorer vos conditions d'habitat, aussi nous entendons vous y associer pleinement et nous veillerons à prendre en considération vos avis et attentes tout au long du processus de relogement qui s'engage, avec la mise en place d'un dispositif exceptionnel: une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui viendra à votre rencontre d'ici quelques semaines et assurera une présence forte dans les prochains mois afin de construire ensemble les évolutions du quartier.

STÉPHANE PEU,
président de Plaine Commune
Habitat



BIENTÔT, VOTRE RELOGEMENT

LES PREMIÈRES QUESTIONS QUE VOUS POUVEZ VOUS POSER SUR LE PROJET DE DÉMOLITION DE VOTRE IMMEUBLE ET LE PROCESSUS DE RELOGEMENT QUI S'ENGAGE.

POURQUOI DÉMOLIR CE BÂTIMENT ?

Le bâtiment de Robespierre, du fait de son âge, a besoin de travaux lourds et coûteux. Remettre en état tout le bâtiment engendrerait des coûts trop importants. Par ailleurs, cette démolition facilitera les

liaisons en ouvrant le quartier sur la ville. Cette démolition veillera toutefois à respecter l'attachement des habitants au territoire par un relogement dans des immeubles situés à proximité.

→ ÊTRE RELOGÉ, QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?

LA DÉMARCHÉ DE RELOGEMENT

L'enquête sociale, préalable au processus de relogement, est un entretien individualisé qui a vocation à définir vos besoins. Le prestataire « Le Frêne » prendra rendez-vous dans les prochaines semaines avec chaque locataire.

Les logements proposés seront compatibles avec les besoins identifiés par l'enquête sociale : composition familiale, ressources, handicap... La priorité sera donnée au relogement dans le quartier.

Le relogement sera concerté, et les propositions tenteront de répondre aux besoins constatés et exprimés des locataires. Tout relogement est conditionné par la régularisation des situations d'impayés de loyer. Dès lors, jusqu'à trois propositions de relogement pourront être faites à chaque locataire.

LES CONDITIONS DE RELOGEMENT

Un certain nombre d'équipements de confort pourront être réinstallés dans votre nouveau logement : équipements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite, cuisine aménagée, etc.

Si vous faites le choix d'être relogés dans l'ancien, le logement qui vous sera proposé sera remis en état, afin de satisfaire aux conditions d'un logement propre. Jusqu'au départ du dernier locataire, le bâtiment sera entretenu.

LA CHARTE DE RELOGEMENT

Elle correspond à une sorte de contrat entre les locataires et Plaine Commune Habitat. Elle précise les engagements des deux parties. Elle sera signée par chaque locataire.

LE COÛT DU RELOGEMENT

Les frais de déménagement seront pris en charge et le déménagement assuré par une entreprise désignée par Plaine Commune Habitat.

Le coût du transfert des abonnements (EDF, GDF, téléphone) sera remboursé, sur présentation de vos factures.

La caution déposée lors de votre premier emménagement sera conservée si vous êtes relogés au sein du patrimoine de Plaine Commune Habitat.

L'ACCOMPAGNEMENT

Chaque famille, qui en éprouve le besoin et en formule la demande, sera aidée. Mener à bien les démarches administratives liées au relogement, prévenir ou sortir d'une situation financière difficile (impayés, dettes, budget serré,...) ne doivent en aucun cas rendre pénible votre relogement.

Si vous avez besoin d'informations, vos gardiens sont bien entendu à votre disposition ; n'hésitez pas à les contacter si vous vous posez des questions ou si vous rencontrez un problème. Toutefois, l'équipe MOUS, localisée dans le quartier, sera votre interlocuteur privilégié. Par ailleurs, vous pourrez rencontrer très prochainement les enquêteurs du bureau d'enquête sociale qui seront munis d'une lettre d'accréditation sur en-tête Plaine Commune Habitat lorsqu'ils viendront vous enquêter à domicile. De cette manière, vous pourrez être sûrs de l'identité de la personne qui se présentera à vous.



LES ÉTAPES À VENIR :



DE SEPTEMBRE À FIN 2015 :

réalisation de l'enquête sociale auprès de 305 ménages qui occupent les logements de l'immeuble. Il s'agit d'une enquête à domicile pour mieux vous connaître, savoir quels sont vos besoins en terme de relogement.

DE SEPTEMBRE 2015 À DÉBUT 2019 :

un peu plus de 3 années pour reloger 305 familles.

PRINTEMPS 2019 :

début prévisionnel de la démolition de l'immeuble.

CONTACTS

SUR LE PROJET :

- Sonia OULDAMMAR, Direction de la Stratégie du Développement et du Renouvellement Urbain
- Julie PHETMANIVONG - 06 66 15 03 12, chargée de relogement.

AU QUOTIDIEN VOS GARDIENS SONT VOS PREMIERS INTERLOCUTEURS :

- La loge est située au 10 rue Robespierre. Vos gardiens :
- Nouredinne CHEDDADI - 06 78 80 39 47
 - Nisrine LAJANE - 06 69 27 81 64